

# Constellium



## Durée du travail

La durée annuelle normale du travail est de 2'080 heures au maximum (52 X 40 heures), sans les pauses.

## Salaires

La masse salariale est augmentée de 0.8% pour chaque employé.

## 13<sup>e</sup> salaire

Le 13<sup>e</sup> salaire (ne comprenant pas les suppléments d'équipe) est versé en fin d'année.

## Vacances

	Journalier	Equipier	Service continu (4 équipes)
Dès 20 ans révolus	25	27	28
Dès 40 ans révolus	27	29	30
Dès 50 ans révolus	30	32	33

## Maladie : droit au salaire

Versement du salaire à 100 %, puis réduction à 80% selon une échelle de 1 à 6 mois en fonction des années d'activité.

## Accident : droit au salaire

Versement du salaire à 100 %, puis réduction à 80% selon une échelle de 1 à 6 mois en fonction des années d'activité.

## Congé maternité et paternité

Le congé maternité est de 16 semaines payées à 100%. Pour les pères ce congé est de 10 jours à 100%

## Contribution professionnelle

Une retenue conventionnelle de Fr. 5.00 par mois est retenue sur les salaires.

Cette contribution est remboursée au minimum à hauteur de Fr. 200.00 par année pour les membres d'Unia.

## Délai de congé

Pendant le temps d'essai	7 jours
Pendant la première année de service	1 mois
Dès la deuxième année de service	2 mois
Dès la dixième année de service	3 mois
A partir de 55 ans et avec au moins 10 ans de service	4 mois

## Informations complémentaires

Unia Valais, 027 602 60 00